

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Basile IKOUEBE

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle
de la souveraineté, garde des sceaux,
ministre de la justice et
des droits humains,

Aimé Emmanuel YOKA

Loi n° 17-2009 du 30 décembre 2009
autorisant la ratification du traité portant révision du
traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires
en Afrique.

L'Assemblée nationale et le Sénat
ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi
dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du traité
portant révision du traité relatif à l'harmonisation du
droit des affaires en Afrique signé à Québec, au
Canada, le 17 octobre 2008, dont le texte est annexé
à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal of-
ficiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2009

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO